

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CRO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-
Noir, et chez MM. DUBOSSE,
JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste.
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 15 «
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Par les dernières nouvelles de Constantinople, on apprend que les négociants et sujets russes ont reçu, le 1^{er} octobre, l'avis que si, dans le cas d'une guerre, il leur convenait de quitter la capitale, il fallait qu'ils missent ordre à leurs affaires; ceux qui resteraient, seront placés sous la protection de l'Autriche. — Havas.

Vienne, 12 octobre. — Nous apprenons d'une source digne de foi que le délai accordé par Omer-Pacha au Prince Gortschakoff, pour évacuer les Principautés, ne dépasse pas le 24 courant. Ce terme expiré, les hostilités commenceront. On dit ici que les communications sont déjà interceptées. (*Gazette nationale.*)

Constantinople, 4 octobre. — Toutes les marchandises sont absorbées, les magasins sont vides, chacun se procure des armes. Les pistolets ont doublé de valeur. L'agitation parmi les musulmans est toujours si vive que la Porte-Ottomane ne pourrait pas, en eût-elle même le désir, faire de nouvelles concessions. Il est digne de remarque que les chrétiens ne sont pas exposés à des molestations, comme cela a eu lieu en 1829. (*Wanderer.*)

Le *Journal des Débats* publie une longue et intéressante lettre qu'il a reçue de Constantinople, et qui lui apporte des nouvelles jusqu'au 5 octobre. D'après cette lettre, les navires à vapeur de guerre anglais et français, qui étaient venus à Constantinople pour protéger leurs nationaux, étaient redescendus à Besika, ne laissant derrière eux que le *Magellan*. En attendant l'entrée en campagne, les troupes turques travaillaient activement aux fortifications de Schumla, de Silestrie, etc. Tous les officiers européens manifestaient leur surprise et leur admiration sur l'instruction et la discipline de l'armée turque, s'élevant à 120,000 hommes, en face du Danube, et à 70,000 hommes en Asie. On la considérait même comme supérieure aux troupes russes. — Havas.

La *Patrie* rapporte qu'une lettre de Varsovie, en date du 9, confirme la nomination du maréchal Paskiewitch au commandement en chef de l'armée expéditionnaire en Turquie. La même feuille ajoute que ce général aurait obtenu de renforcer ses trou-

pes de 40,000 hommes appartenant au corps d'armée de Pologne, qui passent pour les meilleurs soldats que possède la Russie. — Havas.

Le 4 courant, la Sublime-Porte a remis aux ambassadeurs des puissances, résidant à Constantinople, le manifeste dont il a été plusieurs fois question et qui a pour but d'expliquer l'attitude qu'elle vient de prendre. Après avoir déroulé dans tous ses détails l'exposé du différend et avoir démontré par l'historique des faits que la modération et le bon droit sont de son côté, la Sublime-Porte termine en ces termes:

« Quoi qu'il en soit, le gouvernement ottoman, craignant, à juste titre, tout ce qui impliquerait un droit d'immixtion, en faveur de la Russie, dans les affaires religieuses, ne pouvait faire plus que de donner des assurances propres à dissiper les doutes qui étaient devenus le sujet de la discussion, et ce ne sera pas surtout après tant de préparatifs et de sacrifices, qu'il acceptera des propositions qui n'ont pu être accueillies lors du séjour du prince Menschikoff à Constantinople. Puisque le cabinet de Saint-Petersbourg ne s'est pas contenté des assurances qui lui ont été offertes; puisque les efforts bienveillants des hautes puissances sont demeurés infructueux; puisqu'enfin la Sublime-Porte ne peut tolérer ni souffrir plus longtemps l'état de choses actuel, ainsi que la prolongation de l'occupation des principautés Moldo-Valaques, parties intégrantes de son empire, le cabinet ottoman, dans l'intention ferme et louable de défendre les droits sacrés de souveraineté et l'indépendance de son gouvernement, usera de représailles contre une violation des traités qu'il considère comme un *casus belli*. Il notifie donc officiellement que le gouvernement de S. M. le Sultan se trouve obligé de déclarer la guerre, et qu'il a donné les instructions les plus catégoriques à S. Ex. Omer-Pacha, pour inviter le prince Gortschakoff à évacuer les Principautés, et commencer les hostilités, si, dans un délai de 15 jours, à partir de l'arrivée de sa dépêche au quartier-général russe, une réponse négative lui parvenait.

» Il est bien entendu que si la réponse du prince Gortschakoff est négative, les agents russes devront quitter les Etats ottomans, et que les relations commerciales des sujets respectifs des deux gouvernements devront être interrompues. Toutefois, la

Sublime-Porte ne trouve pas juste que l'embargo soit mis sur les navires marchands russes, conformément aux anciens usages. En conséquence, il leur sera donné avis de se rendre dans la Mer Noire ou dans la Méditerranée, à leur choix, dans un délai qui sera fixé ultérieurement. En outre, le gouvernement ottoman, ne voulant pas apporter d'entraves aux relations commerciales des sujets des puissances amies, laissera pendant la guerre les détroits ouverts à leurs navires marchands. »

En même temps que le manifeste, est arrivé un exemplaire de la lettre libellée par le ministre turc, et qu'Omer-Pacha a dû adresser au prince Gortschakoff, après l'avoir signée. Les termes de cette lettre sont très-polis, mais très-fermes. Un délai de 15 jours est donné à l'armée russe pour évacuer les Principautés; passé ce délai, la guerre aura son cours sans attendre les instructions que le prince Gortschakoff pourrait vouloir demander à son gouvernement. Le terme de 15 jours serait donc précis et fatal.

La *Gazette de Cologne* a reçu de Vienne, le 16 octobre, la dépêche télégraphique suivante:

« Le prince Gortschakoff a répondu négativement à la lettre d'Omer-Pacha, qui l'avait sommé d'évacuer, dans 15 jours, les principautés Danubiennes. Il a déclaré qu'il ne lui appartenait point de décider cette question. En d'autres termes, les hostilités ne commenceront pas immédiatement, et le général prince Gortschakoff use du délai accordé par Omer-Pacha. » — Havas.

INTÉRIEUR.

Paris, 18 octobre.

Le *Moniteur* publie un décret portant autorisation d'acceptation d'ordres étrangers conférés à des Français. — Havas.

Tous les ministres et M. le président du Conseil d'Etat ont été invités à passer successivement quelques jours au palais de Compiègne.

M. le ministre de la marine et des colonies et M^{me} Théodore Ducos, sont partis hier pour le château de Compiègne. M. le maréchal de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, en est revenu le même jour. — Havas.

Par décret de S. M. l'Empereur, le corps de la

FEUILLETON

ADRIENNE CHENEVIER.

(Suite.)

— Vraiment, dit M. Chenevier, nous ne saurions trop remercier Nemrod! Sans lui, nous aurions vécu dans la misère jusqu'à la mort.

— Et je n'aurais jamais porté de robe de soie, interrompit Adrienne; mais, cher père, nous vous dirons, maman et moi, que nous ne comprenons pas bien encore comment Nemrod vient de nous donner un million et des robes de soie.

— C'est la chose la plus simple du monde, dit Chenevier; la plus simple, comme la découverte de l'Amérique, de la vaccine, de la poudre, du télescope, de la boussole, de tout ce qui a été découvert. Enfin, voici, mes bonnes amies, vous allez tout de suite comprendre cela, comme bonjour. On prend un aérostat d'abord.... bien!... puis on lie à la nacelle une certaine quantité d'oiseaux voyageurs, des grues, par exemple, et devant elles, à l'extrémité d'une perche ou d'un timon léger, on suspend des viandes fraîches, d'après le procédé de Nemrod. Ce timon fonctionne sur pivot, l'aéronaute le dirige à sa volonté, et les oiseaux voyageurs volent toujours vers le point où flotte leur nourriture, et entraînent l'aérostat toujours dans la bonne direction.

— C'est superbe, dit Adrienne; mais il faut toujours que les oiseaux de l'aérostat soient affamés.

— Rien de plus simple encore, mon enfant, on ne leur donne rien à manger.

— C'est facile, dit la mère.

— Oh! poursuivit M. Chenevier, j'ai le génie des inventions, moi, et quand une découverte éclate dans mon cerveau, je vois tout d'un coup-d'œil, j'embrasse tout. Il est impossible de faire la moindre objection à mon aérostat. Cela marche comme sur des roulettes.

La nuit qui suivit cet entretien fut la mille et deuxième nuit des contes arabes pour l'imagination et les beaux rêves d'Adrienne. Enfin, la fortune se présentait à la porte de cette mansarde en descendant du ciel, avec les ailes d'un aérostat. M. Chenevier était infaillible; et quelle jeune fille, d'ailleurs doute de la parole de son père, quand il lui promet les richesses et le bonheur?

M. Chenevier également ne doutait pas de lui, et cette confiance personnelle lui fit commettre une faute très-grave; il aliéna la moitié de son modique revenu pour avoir de l'argent comptant.

— Cet argent m'est indispensable, disait-il aux deux femmes. Je sème pour recueillir; vous allez m'approuver tout de suite, mes bonnes amies. J'ai d'abord de fortes dépenses à faire pour établir le modèle de mon aérostat, et pour notre voyage à Londres. Ensuite, je connais les Anglais; si nous paraissions chez eux, vêtus

et logés trop modestement; si nous menons, enfin, en Angleterre notre vie indigente de la rue Nazareth, nous compromettons cette grande affaire de l'aérostat; elle est perdue à tout jamais. Les Anglais n'ont aucune confiance dans les étrangers pauvres, et ils n'ont pas tort. Un étranger doit toujours être riche, sous peine d'être suspect. Il faut donc éblouir pour réussir; nous éblouirons.

Tout fut prêt à l'époque du 20 mars. La famille Chenevier quitta sa mansarde, sans faire aucun éclat aux yeux des voisins; mais à Paris les malles secrètes furent ouvertes, et les robes de soie s'étalèrent au grand jour.

M. Chenevier ressemblait à un riche industriel en costume de bal; sa femme et sa fille étaient méconnaissables, Adrienne surtout, avec son joli chapeau de velours bleu; garni intérieurement de petites fleurs printanières, et avec sa première robe de soie, pudiquement indiscret sur le corsage, Adrienne ressemblait à la fille d'un banquier de la Chaussée-d'Antin. La troilette métamorphose les femmes. Il y avait en ce moment deux Adrienne; la première était assez convenablement placée dans une mansarde; la seconde était digne d'embellir un palais. Il est vrai de dire aussi que la joie; cette fête de l'âme, et la bonne chère, cette fête du corps, avaient également contribué à la métamorphose. Les plats aristocratiques et les vins exquis paraissaient enfin sur la table

gendarmérie vient de prendre le titre de *gendarmérie impériale*.

Le *Moniteur de l'Armée* publie le décret suivant : Napoléon, etc. ;

Considérant que le décret du 11 août 1850, en accordant aux élèves de l'École spéciale militaire, dans un but d'émulation, la faculté de choisir, suivant leur rang de mérite sur la liste de classement scientifique, l'arme dans laquelle ils désirent entrer, ne tient pas assez compte de l'aptitude physique et des autres qualités nécessaires à l'officier de cavalerie ;

Considérant, en outre, qu'il y a avantage, sous tous les rapports, à donner aux élèves destinés à cette arme un enseignement spécial qui leur permette, comme aux élèves admis dans l'infanterie, de faire le service de sous-lieutenant dès leur sortie de l'École spéciale militaire ;

Qu'enfin, il convient de mettre les élèves destinés à l'infanterie à même d'acquiescer à l'École les connaissances d'équitation les plus indispensables ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les élèves de l'École impériale spéciale militaire qui se destinent à l'arme de la cavalerie, au lieu d'être envoyés à l'École de cavalerie de Saumur, pour y compléter leur instruction, recevront dans l'intérieur de l'École militaire, à Saint-Cyr, à dater du 1^{er} novembre 1853, l'enseignement théorique et pratique pour les mettre à même, à leur sortie de ladite École, d'être placés immédiatement comme sous-lieutenants dans les divers régiments de cavalerie.

2. A cet effet, l'état-major de l'École, réglé par l'article 15 du décret du 11 août 1853, sera augmenté d'un lieutenant-colonel de cavalerie ou chef d'escadrons, et d'autant d'officiers du grade inférieur, de sous-officiers, brigadiers et cavaliers que l'exigeront les besoins du service.

3. Tous les élèves, qui auront fait la demande au moment de leur entrée à l'École, seront autorisés à suivre, à titre d'essai et pendant un laps de temps qui sera déterminé par notre ministre secrétaire d'État de la guerre, des cours d'équitation qui serviront à faire connaître ceux d'entre eux qui auront l'aptitude voulue pour servir dans la cavalerie.

4. L'essai terminé, le général commandant l'École, le commandant en second, l'officier supérieur chargé de la direction des exercices de la cavalerie, et l'un des écuyers professeurs, se réuniront pour former une liste de ces élèves, par ordre d'aptitude au service de la cavalerie.

Les premiers, suivant l'ordre de cette liste et dans la limite des besoins présumés des régiments de l'arme, feront définitivement partie de la section de cavalerie.

5. Les élèves destinés à l'infanterie recevront, pendant leur séjour à l'École, un certain nombre de leçons d'équitation.

6. Une fois placé dans la section de cavalerie, un élève ne pourra, sauf le cas prévu au 2^e paragraphe de l'article 9 du présent décret, passer dans la section d'infanterie, que pour cause d'infirmités qui le rendraient impropre au service de l'arme ; les motifs produits à l'appui de la demande faite par l'élève lui-même ou par l'autorité seront appréciés par une commission composée comme suit :

Le général commandant l'École, président ; le commandant en second ; l'officier supérieur d'infanterie ; l'officier supérieur de cavalerie ; le médecin-major.

7. Les examens de fin de cours, pour le passage de la seconde division à la première, et ceux de sortie pour constater l'aptitude des élèves de la première division à être promus sous-lieutenants, auront lieu simultanément pour les élèves destinés soit à l'infanterie, soit à la cavalerie.

8. Le jury de sortie, institué par l'article 42 du décret du 11 août 1850, dressera une liste générale, par ordre de mérite, des élèves d'infanterie et de cavalerie.

9. Aucun élève de la section de cavalerie ne pourra être promu au grade de sous-lieutenant dans cette arme, si son aptitude à en être pourvu n'a été constatée par un jury formé de l'officier supérieur de cavalerie, d'un professeur instructeur et d'un professeur écuyer.

Les élèves dont l'aptitude au service de la cavalerie ne serait pas reconnue par ce jury, pourront être nommés sous-lieutenants d'infanterie, s'ils sont portés sur la liste générale de classement mentionnée à l'art. 8, et s'ils sont, d'ailleurs, proposés à cet effet, au ministre, par le général commandant l'École, de l'avis du commandant en second et de l'officier supérieur chargé de la direction des exercices d'infanterie.

10. Les élèves de la section de cavalerie seront nommés sous-lieutenants à la même date que les élèves d'infanterie portés avec eux sur la liste générale de classement.

Toutefois, ils pourront être retenus un mois de plus à l'École militaire pour y compléter leur instruction relative au service de la cavalerie ; dans ce cas, ils continueront d'acquiescer au Trésor le prix de leur pension d'élève et n'entreront en jouissance des avantages attachés au grade de sous-lieutenant de cavalerie qu'au moment où ils recevront de notre ministre secrétaire d'État de la guerre leur lettre de nomination.

Disposition transitoire.

11. Les articles 3 et 4 du présent décret sont applicables aux élèves actuels, qui, étant sur le point d'être admis en première division (deuxième année d'études), demanderont à faire partie de la section de cavalerie. Ces élèves, à leur sortie de l'École spéciale militaire, en 1854, pourront être envoyés à l'École de cavalerie de Saumur, si notre ministre secrétaire d'État de la guerre juge cette mesure nécessaire au complément de leur instruction comme officiers de cavalerie.

12. Les dispositions de l'ordonnance du 7 novembre 1845 et du décret du 11 août 1850, contraires au présent décret, sont et demeurent abrogées.

EXTÉRIEUR.

ITALIE. — Des lettres de Florence, en date du 11, parlent de pluies extraordinaires qui continuaient de tomber. L'Arno grossissait, et on craignait des dégâts à la ville et dans les campagnes. (*Corriere mercantile*.)

— La *Gazette de Gènes*, du 13 octobre, donne quelques détails sur l'accident arrivé à la diligence impériale de Nice, en traversant, à Sestri, le tor-

rent Chiaravagna, extrêmement grossi par les pluies. Deux dames, Catherine Alasio et Madeleine Cordiglia, ont été noyées, ainsi qu'un petit garçon. Les autres voyageurs eussent péri sans le secours des carabiniers. Les cadavres des victimes ont été retrouvés sur la plage de Sestri et sur celle du Prà. Les voyageurs étaient au nombre de dix-neuf. On n'a pas encore pu retirer la diligence du fond du torrent. Plusieurs des points les moins élevés de la ville sont entièrement inondés. Sur la place de Caricamento, l'eau a monté de trente-cinq à quarante centimètres ; elle a pénétré dans les magasins et endommagé beaucoup de marchandises. Deux maisons en construction sont tombées. On a sauvé, à grand-peine, un homme enseveli sous les décombres. Il y a eu d'autres dégâts à Saint-Théodore et à Saint-Pierda-Rena. (*Gazette piémontaise*.)

REVUE DE L'OUEST.

Nantes. — Nous apprenons, dit l'*Espérance du Peuple*, qu'au commencement de la semaine, un douloureux accident est arrivé à Mauves. Le domestique d'un boulanger, conduisant une petite voiture, a eu l'imprudence de ne pas mettre pied à terre pour retenir son cheval, au moment où, à peu de distance d'elle, passait à toute vapeur un convoi du chemin de fer.

L'animal, effrayé par l'aspect et le bruit du train, s'est emporté et s'est précipité dans la rivière, entraînant à sa suite la charrette et la femme montée sur le siège. Cette pauvre fille aurait péri, et le cheval se serait également noyé. Nous n'avons pu, du reste, nous procurer des détails précis à cet égard. (*Maine-et-Loire*.)

Le Mans. — On a pu remarquer que toute la musique du 9^e dragons était, depuis quelque temps, montée sur des chevaux noirs ; le régiment n'a plus de chevaux gris, tous ceux de cette robe ont été dirigés sur différents corps de cavalerie qui, par suite d'une mesure prise par l'administration de la guerre, vont être remontés avec des chevaux de robe entièrement uniforme. (*Union de la Sarthe*.)

CHRONIQUE LOCALE.

Le convoi du chemin de fer (*direct malles*), qui passe à Saumur à 3 heures du matin, n'est entré en gare aujourd'hui qu'à 8 heures, après un retard de cinq heures, causé, dit-on, par un accident arrivé à Beaugency, où deux trains se seraient rencontrés. Les détails nous manquent. — A. Leroy.

Les journaux ne contiennent rien d'important.

On lit dans l'*Union de la Sarthe* du 18 :

« M. Nazon, remplissant les fonctions de colonel à l'École de Saumur, est nommé colonel du 9^e dragons. M. Nazon est arrivé hier au Mans.

Les jeunes soldats du département de Maine-et-Loire, appartenant à la première moitié du contingent de la classe de 1852, appelée à l'activité, sont partis d'Angers mardi matin, par détachements, pour se diriger sur les corps auxquels ils sont destinés. (*Maine-et-Loire*.)

Un de ces détachements est arrivé hier à Saumur et en est reparti ce matin

particulière de l'hôtel de Quillac, où M. Chenevier était descendu à Calais, et où il passa quatre jours pour régler quelques difficultés de douane, et faire arrêter d'avance, par un domestique sérieux, un appartement confortable à Londres, dans le voisinage du Strand.

II. — A LONDRES.

Le détroit de Calais, toujours très-orageux à l'équinoxe, ne se laissa franchir par le paquebot de M. Chenevier qu'après des violences de mer qui durèrent cinq heures. Adrienne retira encore un très-grand bénéfice de cette traversée si pénible ; elle eut le bonheur de subir la révolution du mal de mer dans les premiers jours du printemps ; en arrivant à Londres, le teint de la jeune fille s'était admirablement éclairci, et son père, qui avait des réminiscences classiques, la comparait à Pomone et à Hébé.

A Londres, la famille s'installa au premier étage d'une jolie maison, dans *Agar-Street*, loué cinq livres par semaine ; ce qui, d'abord, donna une haute idée de la position sociale de M. Chenevier. On prit un second domestique, un jeune valet de pied indigène, décoré d'un gilet rouge si vaste qu'on ne voyait que le gilet.

On appela deux professeurs pour Adrienne, l'un d'anglais, l'autre de *haute vie* (*high life*). On garnit la cave de *Porto*, de *sherry*, de *claret*, de *porter*, *Barclay-Perkins*. M. Chenevier ne négligea rien, comme on voit,

pour être un homme respectable et mériter le titre de *gentleman*. Madame Chenevier, prudente mère de famille, poussait de temps en temps quelques soupirs très-intelligibles, et soudainement refutés par la logique du mari :

— Ma bonne amie, lui disait-il alors, ne t'inquiète de rien ; je devine ta pensée ; elle est injuste. Me crois-tu assez fou pour dévorer ainsi mon petit capital de pauvre rentier, sans avoir la certitude de réussir ? Je suis comme le pêcheur qui met un ver au bout de son hameçon pour prendre une carpe. Nous aurons la carpe dans quinze jours. Sacrifions le ver aujourd'hui.

Le modèle de l'aérostat, construit dans de belles proportions, fut suspendu dans une salle bien éclairée. M. Chenevier avait déployé dans le travail un véritable talent de mécanicien et de tailleur de baudruche. La nacelle était un petit chef-d'œuvre ; on y comptait dix places de voyageurs. Le timon, ou *perche d'appât*, avait la légèreté de mouvement conforme à sa destination. Douze pigeons empaillés, et soutenus par des fils d'archal, figuraient les grues voyageuses ou d'autres oiseaux d'émigration. Chenevier, souriant à sa découverte, disait toujours :

« Quel effet cela va produire dans Londres ! »

Sa femme regardait le ciel et hasardait un soupir. L'étude de la langue anglaise absorbait Adrienne ; ses progrès étonnaient son professeur. A la troisième leçon,

la jeune élève savait par cœur tous les dialogues de la grammaire, et prononçait le *th* comme la fille d'un lord.

Tout étant prêt, M. Chenevier écrivit deux lettres : l'une à un membre du jury de l'Exposition, l'autre à un savant de la Société royale, pour les prier de venir voir son aérostat et demander une patente d'invention. Le savant arriva le premier et fut reçu par la famille comme un prince du sang.

Adrienne, ce jour-là, portait une robe parisienne, qui, pour la première fois, rendait justice à l'élégance inconnue de sa taille et de son corps. Ses cheveux d'ébène luisant, qu'un plat bonnet de percales avait si longtemps retenus captifs, se déroulaient, avec une opulente anglaise, sur des épaules superbes ; la vie éclatait dans ses yeux noirs et dans les fraîches couleurs de son visage ; de plus, Adrienne avait dans son maintien et sa démarche, cette distinction suprême que les jeunes femmes, du rang le plus modeste, prennent si vite quand elles arrivent à la richesse et au bonheur.

M. Chenevier présenta sa femme et sa fille au savant et l'introduisit dans la salle de l'aérostat.

Le savant fit fonctionner son loignon autour de la machine, pendant que M. Chenevier donnait les explications nécessaires avec une grande lucidité. Madame Chenevier et Adrienne se tenaient debout et admiraient le savant.

FAITS DIVERS.

Un véritable désastre vient d'être occasionné à Nanteuil-le-Haudoin, arrondissement de Sanlis (Oise), par la chute d'un aérostat mal préparé, qui, à peine enlevé, est retombé enflammé dans le milieu de la cour de la ferme de M. Taupin, adjoint au maire. — En un instant, l'incendie a dévoré les bâtiments d'exploitation et les récoltes. Il n'est resté debout que le corps du logis. On évalue la perte à quarante mille francs. On peut juger de la consternation qu'a jetée ce sinistre, survenu au milieu de la fête patronale. — Havas.

— Nous lisons dans le *Journal d'Avranches* :

« Un vol sacrilège a été commis lundi, vers midi, dans l'église de Ponts-sous-Avranches. Un Christ sur la croix, en métal argenté, que le voleur a pris sans doute pour de l'argent pur, a été enlevé sur un autel de la Vierge par un marin hors de service, nommé Yves-Marie Breton. Après avoir accompli cette soustraction, il a brisé et mutilé à coups de pierre et de pied le Christ et la croix, en cachant les morceaux sous sa blouse, et s'est ensuite dirigé vers Avranches, en faisant probablement quelques libations sur la route; car, arrivé sur la place Baudange, le pied lui manqua et il tomba en laissant échapper quatre fragments du Christ et de la croix. C'est à sa chute que l'on doit la découverte de ce vol sacrilège. M. le commissaire de police, prévenu de ce fait, l'a immédiatement arrêté et mis à la disposition de la justice. Deux autres morceaux du Christ ont été, en outre, retrouvés sur ce malheureux. Quelques instants avant la perpétration du crime, M. le curé de Ponts rencontra Breton et lui fit une aumône de 10 centimes. On nous rapporte que cet individu reçut l'argent avec dédain, en disant : B..., ce n'est pas assez, il faut que je te vole; et, peu de temps après, il entra dans l'église et s'empara du Christ. »

— Une mendicante âgée de vingt-cinq ans, du hameau de Boudes, canton de Saint-Germain-Lembon, trouva, il y a peu de jours, sur la route qui conduit à Issoire, un sac d'argent contenant 760 fr. C'était une fortune considérable pour elle, qui ne vivait que d'aumônes; mais, l'honnêteté l'emportant sur le besoin, elle s'empressa de faire la remise de sa trouvaille aux autorités de sa commune, qui ne tardèrent pas à apprendre que les 760 francs appartenaient au sieur Vignat, huissier d'Issoire, qui avait perdu cette somme peu d'instants après en avoir opéré le recouvrement; elle lui a été remise, et Anne Verdier s'étonne qu'on soit surpris d'une action qu'elle trouve toute naturelle.

(*Journal du Puy-du-Dôme.*)

— Lundi, dans la matinée, le jeune P., enfant de 7 ans, étant avec sa mère au marché aux fruits, sur le port au blé, à Paris, avisa, à quelques pas, un chien caniche gravement assis sur son derrière, et alla le provoquer pour jouer avec lui; mais celui-ci avait été, par sa maîtresse, M^{me} V..., factrice audit marché, commis à la garde d'un panier de raisins, et le fidèle animal comprenant toute l'importance de sa mission, dédaigna les agaceries de l'enfant et conserva son sérieux. Le petit bonhomme, voyant ses avances repoussées, ne se tint pas pour battu et revint à la charge; alors le quadrupède, perdant

patience, fit entendre un grognement sourd et le mordit à la cuisse. L'enfant jette aussitôt les hauts cris, sa mère accourt, tout le monde se rassemble; la foule, naturellement portée à exagérer les choses, prétend que l'animal est enragé; enfin, un homme de planton intervient et mène chez le commissaire de police chien, femmes et enfant. Le magistrat reconnut que la blessure du petit garçon était très-légère; néanmoins, pour plus de sûreté, il ordonna qu'elle fut pansée par un pharmacien. M^{me} V..., comme civilement responsable des faits et gestes de son chien, aura à comparaître devant le tribunal pour cette affaire; quant au pauvre quadrupède, qui ne comprenait rien à tout cela, il a été renvoyé des fins de la plainte, comme ayant agi sans discernement. (*Univers.*)

— On écrit de Farges, arrondissement de Gex :

« Dimanche 9, six chasseurs de Farges, avertis qu'une ourse et ses deux petits avaient été vus dans un bois, près d'un champ d'avoine qu'ils ravageaient depuis plusieurs nuits, sont montés à la montagne sur les trois heures de l'après-midi. A quatre heures le bois était cerné et les traces des pas reconnues. Un seul chien avait été amené par les chasseurs; il donna de la voix comme sur la piste d'un lièvre. L'ourse bientôt sortie du bois et essuya le feu de plusieurs chasseurs, qui continuèrent la poursuite, guidés par le sang qu'elle perdait en abondance. Elle s'était arrêtée à une petite distance; un coup de fusil à bout portant l'a achevée. Un de ses petits était en même temps tué d'un seul coup. Le deuxième n'a pas été vu.

» L'ourse pesait 90 kilogr.; elle a été vendue le lendemain à Genève, au prix de 180 francs. L'ourse pesait 18 kilogr., il a été dépecé et vendu en détail à Farges.

« Ce n'est pas du reste chose rare ici : tous les ans, à peu près à la même époque, on tue un ou deux ours dans le pays de Gex. Ce mets n'a d'autre mérite que celui que lui donne la curiosité. »

(*Salut public.*)

— Un médecin a révélé à l'Académie des sciences un fait vraiment extraordinaire. Un malheureux crétin, depuis longtemps complètement imbécille, fut mordu par un chien enragé, et malgré les soins dont il fut entouré il succomba en proie aux plus violents accès d'hydrophobie. Pendant cette terrible maladie, la raison, l'intelligence lui revinrent. Il parla avec une lucidité parfaite à ses parents, à ses amis, demanda de lui-même le curé de son voisinage, et mourut avec toute sa connaissance. Comment expliquer la révolution complète qu'un événement aussi cruel avait opérée chez ce malheureux ? — Havas.

— Joseph P..., âgé de dix-huit ans, avait depuis sept années déjà quitté le toit paternel pour voyager : il était l'aîné d'une pauvre famille des environs de Bellinzona, dans le canton du Tessin, et dans cette partie de la Suisse, les malheureux ont, comme en Savoie, l'habitude d'envoyer leurs enfants chercher fortune au loin. Dès l'âge de onze ans, son père l'avait donc abandonné à l'un de ces spéculateurs ambulants qui passent chaque année dans le pays. Moyennant quelques pièces d'argent payées d'avance, l'étranger avait emmené le petit Joseph, ainsi que plusieurs autres enfants des environs pour les faire mendier à son profit dans les

principales contrées de l'Europe. Après bien des jours de marche on arriva à Paris, et, dès le lendemain matin, le maître les envoya courir la ville en fixant à chacun la somme qu'il devait rapporter le soir. La plupart de ces enfants, ayant pris gaîment leur parti, s'en allèrent chantant par les rues et le soir rapportant la somme exigée. Mais le petit Joseph avait le mal du pays. A peine hors du bouge où il avait passé la nuit, il s'en alla au hasard, choisit un quartier bien désert, s'accroupit dans un coin et là se mit à pleurer tout à son aise en pensant au village, à ses parents, à ses frères, à sa sœur qu'il ne verrait peut-être jamais. Ce n'était pas là le moyen de gagner les petits sous demandés : aussi le soir, quand il rentra, le maître furieux lui administra une correction exemplaire et l'envoya se coucher sans souper. Le lendemain, le pauvre enfant partit comme la veille, et, comme la veille, il alla s'asseoir dans un endroit isolé et se remit de plus belle à songer à son village. Au milieu de ses douloureuses méditations, il s'entend apostropher dans le patois de son pays; il relève la tête et voit un jeune homme de vingt ans à peu près, qui à son costume avait reconnu un habitant du revers méridional des Alpes, nouvellement débarqué. Joseph eût bientôt fait connaissance avec son compatriote : il lui raconta comment il était venu à Paris et lui dit en sanglotant qu'il avait le cœur trop triste pour chanter, et qu'il ne voulait plus retourner chez son maître. Le jeune homme compatit à la douleur du petit garçon, lui dit qu'il était venu comme lui en France pour y faire danser la marmotte en vie, mais qu'il avait abandonné tout ça pour travailler, et que s'il voulait en faire autant, il se chargerait de le présenter à son patron, qui était Italien et exerçait la profession de badigeonneur. L'enfant accepta de grand cœur, et le lendemain on le voyait dans la rue, une latte à la main, faire éloigner les passants, tandis que son camarade de la veille, se balançant au haut d'une corde à nœuds, badigeonnait la façade d'une maison.

Depuis lors, Joseph avait grandi, avait joint à la profession de badigeonneur celle de fumiste, et était un bon ouvrier; mais, quoique plus acclimaté en France, il avait toujours une idée fixe, celle d'aller faire un tour dans son pays aussitôt qu'il aurait assez d'argent pour le voyage. Or, il avait déjà amassé une somme assez rondelette, et il espérait pouvoir au printemps prochain aller faire une agréable surprise à ses parents, qui le croyaient sans doute mort; mais l'homme propose et Dieu dispose. Avant-hier, dans l'après-midi, Joseph P..., était en train de faire des travaux de fumisterie dans une maison de la chaussée d'Antin; il marchait sur la crête du toit, portant un chapiteau qu'il allait poser sur une cheminée, lorsque, le pied lui manquant, il roula le long de la pente rapide et tomba dans la rue. Les curieux affluèrent bientôt autour du malheureux jeune homme, et chercher à lui porter secours; mais tous les secours furent inutiles, la mort avait été instantanée. — Havas.

BOURSE DU 18 OCTOBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 99 30.
5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 72 60.

BOURSE DU 19 OCTOBRE.

4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 99 30.
5 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 72 50.

Après un examen long et minutieux, qui attestait une grande conscience ou une mauvaise vue, le savant fit tourner son lorgnon autour de ses doigts, et, montrant la machine d'un geste assez dédaigneux, il dit à l'inventeur :

— C'est vous, Monsieur, qui avez fait cette chose ?

M. Chenevier s'inclina avec modestie.

— Et pourquoi ? ajouta le savant.

Ce *pourquoi*, tiré à brûle-pourpoint sur la poitrine de M. Chenevier, le fit tressaillir.

— Mais, répondit-il, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, nous sommes dans un moment où les esprits se portent avec fureur sur la direction des aérostats... et je crois avoir trouvé le...

— Avec ceci ! interrompit le savant; mais votre invention n'est pas sérieuse, ou, pour mieux dire, n'est pas nouvelle : elle est vieille d'un demi-siècle déjà, comme toute invention d'ailleurs, comme celles que nous brevèterons demain. Venez chez moi, Monsieur... j'ai oublié votre nom.

— De Chenevier.

— Venez chez moi, M. de Chenevier, et je vous montrerai un paravent chinois acheté à *Hog-Lane*, quartier européen de Canton, et vous verrez là votre découverte : seulement, au lieu de vos grues il y a des *lut-tzées*; ce sont des oiseaux aquatiques chinois dont les pêcheurs se servent pour prendre des poissons dans le lac.

— Est-ce possible ? s'écria Chenevier, en élevant ses mains jointes au-dessus du front.

— Oui, Monsieur, poursuivit le savant; c'est ainsi qu'on prend les poissons sur le *Peï-Ho*.

— Oh ! cela m'est bien égal, les poissons ! dit plaintivement Chenevier; je voulais parler de votre paravent chinois.

— Mais, monsieur de Chenevier, ce n'est rien encore; je tiens à votre disposition un dessin gravé à Oxford, et représentant votre machine, avec une perche d'appât et un attelage de cent ramiers indiens, et gris. Où diable irez-vous chercher vos grues, vous ? est-ce qu'on prend les grues au miroir comme les allouettes ? Vous voyez bien que, sous tous les points de vue, votre invention n'a rien inventé.

M. Chenevier, confondu par le ton leste du savant, tenait ses yeux baissés, de peur de rencontrer ceux de sa femme, Adrienne, dont la coquetterie commençait à poindre, se promenait dans la salle de l'aérostat, en agitant la bordure de sa belle robe, pour attirer un regard du savant et le rendre propice à la découverte paternelle; mais le savant était inaccessible, par la gravité de ses moeurs, à ce genre efféminé de séduction. Ce tableau d'intérieur était d'une tristesse singulière. L'aérostat, si pompeux le matin encore, paraissait uné chose grotesque même aux regards de son inventeur.

Il restait à M. Chenevier une bien faible consolation,

celle de s'assurer, par ses propres yeux, de l'existence du paravent chinois et du dessin d'Oxford. Le savant montra une rare complaisance envers un homme qui paraissait douter; il fit monter le malheureux inventeur dans sa voiture, le conduisit chez lui, à *Regent-Circus*, et lui exhiba les découvertes des aérostats dirigés. M. Chenevier s'inclina comme un Mohican vaincu, et remercia le savant par un geste de résignation.

— Heureusement, lui dit le savant, vous êtes un gentilhomme riche; mais un pauvre diable, à votre place, serait fort à plaindre; il ne trouverait que le fond de la Tamise pour se consoler.

Un profond soupir fut la réponse de l'inventeur Parisien; il prit congé du savant, et rentra chez lui en maudissant Nemrod, les rabbins, les grues et Montgolfier.

Madame Chenevier et sa fille avaient, pendant son absence, reçu la visite de M. Dodges, examinateur attaché à l'Exposition du Palais de Cristal. C'était un jeune homme de trente-deux ans, d'une figure distinguée et d'une politesse froide, mais sympathique. M. Dodges examinait l'aérostat lorsque l'inventeur entra, et il fut regardé par M. Chenevier comme une sorte de cour d'appel qui pouvait casser la décision du savant.

(*La suite au prochain numéro.*)

Tribunal de Commerce de Saumur.

Les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur Morgand, carrier à Vihiers, sont invités à se réunir, vendredi prochain, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.
Le Greffier du Tribunal,
(624) A. DUDOUET.

AVIS.

VENTE VOLONTAIRE DE MEUBLES

A LONGUÉ.

Le public est prévenu que le dimanche 23 du mois courant et jours suivants, dans l'auberge de l'Union, tenue, à Longué, par M^{me} veuve Marchand, il sera procédé à la vente de tout le mobilier qui garnit cette auberge, et qui consiste en: très-bons lits garnis, beau linge de corps, draps, nappes, serviettes, batterie de cuisine et toutes espèces de bons objets. (625)

Etude de M^e DION, notaire Saumur.

A AFFERMER,

A ARRENTER

OU A DONNER A RENTE VIAGÈRE de suite.

Un MOULIN, en parfait état, situé sur les Châteaux, à Saumur, nommé le Moulin de la Chartre, consistant en trois voutes, une chambre, grange, hangar, cour, écurie, servitudes, jardin, vignes et terres, le tout formant un seul ensemble, et contenant soixante-six ares.

S'adresser à M. RICARDEAU, menuisier, sur les Châteaux, ou à M^e DION, notaire à Saumur. (626)

A VENDRE

A l'amiable,

Au château de Brézé,
Le dimanche 6 novembre 1853, à deux heures, après midi,

BEAUX CHÊNES,

DÉPENDANT DE LA TERRE DE BRÉZÉ et

LES COUPES

DE BOIS-TAILLIS

Ci-après désignées:

1^o La coupe du *Cul-de-Chèvre*, contenant 17 hectares 8 ares 36 centiares, située commune de Saint-Cyr;

2^o La coupe du *Pelvenaux*, contenant 19 hectares 44 ares 74 centiares, située commune de Saix;

3^o La coupe du *Pont-de-la-Riasse*, contenant 8 hectares 80 ares 99 centiares;

4^o La petite coupe d'*Asnières*, contenant 5 hectares 33 ares 60 centiares;

5^o La coupe de l'*Ardillon*, contenant 10 hectares 95 ares 24 centiares;

6^o La coupe des *Friches-à-Priou*, contenant 8 hectares 48 ares 65 centiares;

7^o Deux cent-soixante pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D.-B., situés dans la coupe des *Eco-gnés-de-Lenson*;

8^o Deux cent vingt pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D.-B., situés dans la grande coupe d'*Asnières*;

9^o Cent-cinquante-deux pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D.-B., situés dans la coupe de la *Butte-de-Bournée*.

Toutes ces différentes ventes, excepté les deux premières, sont situées commune de Brézé.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, au garde de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur. (627)

A VENDRE

pour cause de départ,

Une VOITURE, presque neuve, dite américaine.

S'adresser au bureau du Journal. (628)

HENRY, COIFFEUR,

A Saumur,

A l'honneur de prévenir qu'il vient d'ouvrir un SALON DE COIFFURE, chez M. Nanceux, rue de la Comédie, au premier. Comme par le passé, il tiendra tous les objets concernant la parfumerie et pourra les offrir à de très-bonnes conditions; il se recommande à la bienveillance de tous, et prie les personnes qui lui ont déjà accordé leur confiance de croire qu'il fera tous ses efforts pour la mériter. (629)

Etude de M^e PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE VIN

Le dimanche 23 octobre 1853, à midi, et jours suivants, à la même heure, il sera procédé, par le ministère de M. PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, dans une cave, sise à Saumur, faubourg Nantilly, montée de la Gueule-du-Loep, à la vente publique, aux enchères, d'environ 2,000 bouteilles de bons vins rouge et blanc, récolte de 1846, bouteilles vides, grandes tonnes, barriques et petits fûts vides, appartenant à M^{me} v^e Perret, tenant autrefois l'hôtel de l'*Ecu de Bretagne*.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (630)

M. PIAULT,

MÉDECIN-DENTISTE, DE PARIS, Rue Royale, 74, à Tours. (567)

A VENDRE

Par Adjudication,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 23 octobre 1853, à midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, Grand'Rue n^o 53,

Appartenant à M. LÉON CARTAULT, et occupée par M. BOUTAULT, boulanger.

S'adresser, pour prendre tous renseignements, à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (580)

A LOUER

GRAND MAGASIN

Situé rue de la Chouetterie.

S'adresser à MM. BOUTET jeune et BRUAS, négociants à Saumur. (618)

6 FR. PAR AN. PROVINCE. . . 8 fr. ÉTRANGER. . . 10 fr. Pour 4 fr. de supplément, 12 gravures de mode.

REVUE DES VOYAGES

PAR AN : FR. PROVINCE. . . 8 fr. ÉTRANGER. . . 10 fr. Pour 4 fr. de supplément, 12 gravures de mode.

UN NUMÉRO DE 68 COL. GRAND IN-8^o. PARAÎT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS.

Le premier Numéro de la deuxième année a paru le 1^{er} Mai.

Encyclopédie pittoresque, dramatique et anecdotique des Découvertes, Excursions, Aventures maritimes, Curiosités géographiques, Relations des célèbres voyageurs anciens et modernes dans les cinq parties du monde, Naufrages célèbres, Mœurs, Usages et Coutumes des nations lointaines et peu connues, Recueil mensuel d'un intérêt attrayant et sérieux, instructif et moral, s'adressant à tous les âges et à toutes les classes de la société.

DEUXIÈME ANNÉE. La *Revue des Voyages* va publier, sous la direction de M. EMMANUEL GONZALÈS:

Un missionnaire martyr au Thibet. — Les mangeurs de viande crue en Abyssinie. — Les arbres poisons de Java. — Les tribus incendiaires de la Nouvelle-Hollande. — La Chasse aux lions de mer. — Un matelot déserteur au Japon. — Les Pirates malais et la Chine ouverte. — Les Enfers et les Placers californiens. — Les Villes maudites et la Mer-Morte. — Un incendie dans les montagnes de glace. — La Cour de Soulouque. — Les Naufrageurs de la Côte-Rouge. — Voyage d'une femme autour du monde, etc.

Il ne reste que 200 Collections de la 1^{re} Année. Ceux des nouveaux abonnés qui voudraient l'avoir sont priés d'en faire la demande sans retard. Ils ont droit à une double prime.

PRIME EXTRAORDINAIRE. Tout abonné a droit à un ouvrage illustré, par les premiers artistes, de la valeur de deux, trois ou quatre volumes de librairie, à choisir parmi les suivants: **Les Frères de la Côte**, par EMMANUEL GONZALÈS; — **Rome Souterraine**, par CH. DIDIER; — **Le Colonel Chabert, le Lessage**, par BALZAC; — **Une Couronne d'Épines**, par MICHEL MASSON; — **Ourika et Edouard**, par M^{me} DE DURAS; — **Les Eaux de Saint-Bonan**, par WALTER-SCOTT; — **Le Corsaire-Rouge**, par COOPER; — **La Rose de Castro**, par M. PIERRE BONAPARTE; — **Mademoiselle de Kérouare**, par JULES SANDEAU; — **Ondine**, par LAMOTTE-FOUQUÉ.

BUREAUX: 64, SAINT-NICOLAS-D'ANTIN. Envoyer, franco, un mandat à l'ordre de M. B. GÉRAUD. ON S'ABONNE A SAUMUR, AU BUREAU DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

EXPOSITIONS DE L'INDUSTRIE 1844-1847-1850 et 1851
MÉDAILLES DE BRONZE ET D'ARGENT

CHOCOLAT-LOUIT

USINE MODÈLE A VAPEUR au Bouscat. | SUPÉRIORITÉ DE GOUT, D'AROME ET DE QUALITÉ | MAISON ET ENTREPOT à Bordeaux.

L'important débouché acquis, en France et à l'Étranger, par le CHOCOLAT-LOUIT, atteste sa supériorité. L'Usine modèle du Bouscat, où fonctionnent de puissantes machines perfectionnées par MM. LOUIT FRÈRES, permet d'obtenir une fabrication toujours supérieure et exempte du contact nuisible des mains de l'ouvrier. — La position exceptionnelle de la Maison Louit Frères et C^o, dans le premier port de France pour l'arrivage des cacao et sucres des colonies les a puissamment aidés à résoudre le problème indiqué par les économistes, produire très bon et à bon marché.

Le Chocolat Louit se vend chez tous les principaux Pharmaciens, Confiseurs et Épiciers.
SANTÉ FIN : 3 fr. le 1/2 kil. | SANTÉ SURPIN : 3 fr. le 1/2 kil.

A Paris, DUSACQ, Libraire agricole de la *Maison rustique*, rue Jacob, n^o 26.

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE ET DE JARDINAGE

Fondé par le D^r BIXIO, publié par les rédacteurs de la *Maison rustique*, sous la direction de M. BARRAL, ancien élève et répétiteur de l'École Polytechnique. — Le *Journal d'Agriculture pratique*, destiné à tenir les cultivateurs au courant de tous les progrès de l'agriculture et du jardinage, paraît les 5 et 20 de chaque mois en un cahier de 50 pages in-4^o et contient les gravures nécessaires à l'intelligence du texte.
Prix : Un an (franco). . . 12 fr.

MAISON RUSTIQUE DU XIX^e SIÈCLE

5 volumes in-4^o, équivalant à 25 vol. in-8^o ordinaires, avec 2,500 gravures représentant tous les instruments d'agriculture et de jardinage, machines, appareils, arbres, arbustes, plantes, fleurs, serres, légumes, races d'animaux, bâtiments ruraux, etc. — Tous les articles sont signés.
Prix : Un volume. 9 fr. »
— Les cinq volumes (ouvrage complet). 39 fr. 50
Le cinquième volume (ENCYCLOPÉDIE D'HORTICULTURE) vient de paraître.

REVUE HORTICOLE

Par MM. POITEAU, DECAISNE, NEUMANN, PÉPIN, VILMORIN, paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois, et contenant tout ce qui paraît d'intéressant en horticulture, comme plantes nouvelles, utiles ou d'agrément, nouveaux procédés de culture, analyses et extraits d'ouvrages.
Prix : Un an, avec 24 gravures coloriées, 9 fr.; sans gravures, 5 fr.

LE BON JARDINIER POUR 1853

Par POITEAU et VILMORIN, in-12 de 1550 pages. Prix : 7 fr.

GUIDE DES EMPRUNTEURS AU CRÉDIT FONCIER,

Contenant tous les renseignements sur cette institution, des tables d'annuités, des comptes tout faits, des tables d'intérêts, d'amortissement, tables d'escomptes, à divers taux d'intérêt.

Ouvrage utile aux Propriétaires, Magistrats, Fonctionnaires publics, Officiers ministériels, Cultivateurs, Agents d'affaires, Géomètres, etc.

PAR M. V. CASSE.

In-12. Prix : 1 franc 50 cent. — Chez Cottu-Harlay, imprimeur-libraire, Rue du Nord, 6, à Noyon (Oise);

A Paris, chez MAISONNET, Libraire, rue de Seine, 68; Et chez tous les Libraires du département.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.